

Le 22/04/2020



1. Les masques avec des lapins du SESSAD F Jaillard et une excellente idée de Mme DEVAUX du SIAM !

La récupération des élastiques des masques chirurgicaux et FFP2 utilisés dans nos structures : après les avoir découpé au plus près du bord, les faire tremper une dizaine de minutes dans de l'eau javellisée, les rincer à l'eau courante, puis nos couturiers et couturières pourront les coudre sur les masques en tissu.

2. Recommandations visant à « concilier nécessaire protection des résidents et rétablissement du lien avec les proches », remises par le 18 avril 2020 au ministre des solidarités et de la santé par Jérôme GUEDJ

Conformément aux annonces du Premier ministre et du ministre des solidarités et de la santé du 19 avril 2020, en lien avec la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, les consignes nationales relatives au confinement dans les établissements médico-sociaux sont assouplies pour permettre, dans des conditions très encadrées, des visites des proches.

Il s'agit par-là de tenir compte des grandes difficultés qui peuvent être attachées à la situation actuelle pour les personnes accompagnées par ces établissements, tout en veillant à maintenir un haut niveau de protection des personnes et des professionnels vis-à-vis du COVID.

Un protocole associatif avec une adaptation par chaque internat **porte** notamment sur les conditions à réunir pour permettre un retour très encadré des proches au sein des établissements. Il édicte des recommandations nationales applicables à compter du 20 avril 2020.

Ces mesures sont définies en fonction de la situation sanitaire de l'établissement et dans le respect des préconisations en vigueur dans le territoire. En fonction des contraintes et de la situation de l'établissement, il pourra être envisagé d'ouvrir rapidement ces possibilités à l'ensemble des résidents. Dans la mesure du possible, il est recommandé de consulter les conseils de la vie sociale des établissements.

Ce n'est qu'une fois les conditions locales de visite précisées par les Directions d'établissement après concertation collégiale avec l'équipe soignante de façon à garantir un retour des proches dans de bonnes conditions de sécurité, en fonction de la situation sanitaire et des contraintes physiques et organisationnelles de l'établissement, que les familles pourront bénéficier des premières visites.

L'ensemble des mesures barrières et préconisations précédentes doivent être maintenues et renforcées dans ce contexte. Pour rappel, une mise à jour quotidienne des recommandations est effectuée à partir de ce lien : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Un protocole associatif avec les adaptations par internat est en cours de validation. Il respecte les préconisations ministérielles. Un courrier ou email de l'établissement définissant la procédure, les conditions, la méthodologie, le jour et l'heure de la visite sera être adressé aux proches en amont de la visite. La durée de la rencontre sera fixée. Adaptée en fonction de l'état de santé du résident, de ses souhaits, de la situation de l'établissement et des nécessités d'organisations. Cette durée est encadrée Avec une référence de 30 minutes et ne pouvant excéder une heure.

Deux personnes maximum sont admises pour une visite. Ces personnes sont majeures (plus de 18 ans, sauf en cas de fin de vie où un mineur peut être présent).

En cas de transgression des règles de sécurité et gestes barrières par les proches, leurs visites seront suspendues.

3. Comment la MDPH des Yvelines et les PAT traitent les demandes des usagers en cette période de confinement et d'épidémie de Covid-19 de la part du PAT Boucles de Seine

L'accueil physique est suspendu mais l'accueil téléphonique est maintenu dans chaque Pôle Autonomie Territorial. Il est possible de consulter le site internet de la MDPH des Yvelines pour avoir plus d'informations : www.yvelines.fr

Les conséquences sur les droits des personnes : Si les droits arrivent à échéance ou sont en cours de renouvellement, ils sont prolongés automatiquement pour 6 mois sans démarche. Cette prolongation automatique est valable pour les droits arrivant à échéance entre le 12 mars 2020 et le 31 juillet 2020. Les droits concernés sont :

- Allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources (CPR) ;
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses compléments ;
- Prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ;
- Orientations en établissement médico-social ;
- Orientations professionnelles ;
- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- Orientation scolaire et l'ensemble des mesures propres à assurer l'insertion scolaire ;
- CMI.

Il est toujours possible de déposer une première demande ou une nouvelle demande en remplissant le formulaire de demande à la MDPH par voie postale à MDPH 78 TSA 60100 78539 Buc Cedex ou par courriel au PAT dont la personne dépend

Les équipes du PAT Boucles de Seine et des autres PAT du département restent mobilisées, mais le traitement des demandes peut prendre plus de temps.

Pour plus d'information, une foire aux questions est consultable sur le site www.handicap.gouv.fr

4. Des nouvelles des internats

Les Réaux : Tout va toujours bien aux Réaux. Boris et Zohra se remettent doucement et vont mieux. Les résidents ont encore profité du jardin ensoleillé et de la balançoire.

L'unité Colombe s'est réunie, bien sûr en tenant compte des distances de sécurité, autour de Vincent pour fêter ses 38 ans. En ouvrant ses cadeaux, Vincent a découvert des ustensiles de peinture pour ses prochaines œuvres, puis a dégusté son gâteau au chocolat fait par Roxane et Virginie (encadrantes de l'EME) avec ses camarades après avoir soufflé ses bougies.



L'unité oiseau de Paradis s'est régalée avec le crumble fait par Raphaëlle, AMP. Demba continue de découvrir les joies des appels en visio avec sa famille. Aujourd'hui, il a pu échanger avec sa sœur Fatimata. Il reste toujours intrigué par ces appels. Demba ne communiquant pas par la parole, il se manifeste en « caressant » le visage qu'il voit sur la tablette et pour dire au revoir, pose son front contre la tablette. Ces appels sont toujours très émouvants.

La Plaine : après une période tendue avec un certain nombre de résidents COVID-19, une évaluation a été effectuée en établissement les critères suivants : une quatorzaine de confinement pour les cas avérés positifs, 35 jours de confinement à compter de la sortie d'hospitalisation pour les 3 résidents qui ont été hospitalisés et pour les personnes pour lesquelles le Dr CAHOREAU préfère une prise en charge « COVID » par mesure de précaution. Cette évaluation permet de recenser qu'il n'y a plus que 7 résidents encore contagieux. Les résidents non encore testés par mesure de précaution et afin de pouvoir réactualiser nos protocoles de soins, vont être testés via le test PCR demain. Nous aurons ainsi à compter de lundi des éléments plus objectifs pour réorganiser le confinement.

Un grand merci à l'association « *over the blues* » qui participe à nos besoins en blouses en complément de celles de l'ESAT G EIFFEL. 30 blouses en tissu nous ont déjà été apportées.



Les Saules : Les résidents et les professionnels sont tous en bonne santé. Les résidents gardent le moral même si le confinement commence à peser, notamment ceux qui voient leur projets annulés (séjour, ramadan en famille, etc.). Heureusement que le beau temps dure et nous permet de profiter du jardin et de l'ombre du saule !

Certains résidents ont participé hier à une réunion avec la directrice et la chef de service pour échanger sur l'impact du changement de planning des professionnels, sur leur vie au foyer (repas, coucher, ressenti, etc.) liés aux modifications de planning des professionnels : ils en ont beaucoup parlé aujourd'hui. Ils ont fortement apprécié et disent qu'ils se sont sentis écoutés. Ils souhaitent continuer ce genre de réunion.



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**